



**Comité Départemental
de la Retraite Sportive du Doubs**

CODERS-25

24 rue Louis Duplain – 25000 Besançon

J.O. du 30 janvier 2010
Agrément Jeunesse et Sports N° 34.S.206

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 16 octobre 2024

Salle Martin Luther King de l'église de Montrapon – Besançon

18 octobre 2024

Présent(e)s : voir feuilles d'émargement en annexes 1 et 2.

Ordre du Jour

- ✓ Accueil des participants
- ✓ Émargement des personnes présentes et bilan des personnes présentes et représentés
- ✓ Mot d'accueil du président
- ✓ Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2023
- ✓ Rapport d'activité par le secrétaire
- ✓ Rapport financier par le trésorier
- ✓ Rapport des vérificateurs aux comptes
- ✓ Vote du quitus
- ✓ Rapport moral du Président
- ✓ Parole aux adhérents

Fin de l'assemblée générale ordinaire et ouverture de l'assemblée générale électorale

Accueil

Le président Claude Gady exprime sa joie de constater qu'un si grand nombre de personnes assiste à cette AG.

À l'exception d'une personne excusée mais représentée, tous les présidents des clubs du Doubs sont présents. Il annonce également que Philippe Duval, Trésorier régional représentant le CODERS-BFC participera à la session avec un peu de retard. Claude remercie les autres participants en particulier les nouveaux candidats au Comité Directeur du Coders25 et passe la parole au secrétaire pour la présentation du rapport d'activité.

Le secrétaire Rémi Brendel confirme que tous les électeurs sont présents ou représentés et que l'AG peut valablement délibérer.

Il demande ensuite si les électeurs ont des observations à formuler à propos de l'AG 2023.

☞ Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2023 n'appelle aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Rapport d'activité par le Secrétaire Rémi Brendel

Quelques étapes de la mandature 2020–2024

L'AG électorale du 13 mars 2020 a élu un Comité directeur de 20 membres et le Bureau exécutif en exercice actuellement :

Claude	GADY	Président
Robert	TALLONE	Vice-Président
Gilbert	VOLCKMANN	Vice-Président
Christian	POTY	Trésorier
Jean-Louis	DEPIERRE	Trésorier adjoint
Rémi	BRENDEL	Secrétaire
Christiane	THIOU	Secrétaire adjointe

Auxquels il convient d'ajouter les référents départementaux formation : Régine BÔLE et Jacques DUSSOUILLEZ ainsi que le webmestre Daniel VAN LABEKE et la responsable communication Patricia TASSI.

Au cours de l'année 2020, élection de 3 nouveaux présidents de club : Alain BOBILLIER (RSGB), Gérard ROGNON (RSH) et François BURCHI (RSBO). Création du club de Retraite Sportive du Val de l'Ognon (RSVO, présidente Hélène COLOTTE) le 13 juin 2020. Médaille de bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif décernée à Madeleine VOLCKMANN et Pierre ROBERT animatrice et animateur fédéraux. Formation de 17 animateurs fédéraux. L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 11 mars 2021 par visioconférence.

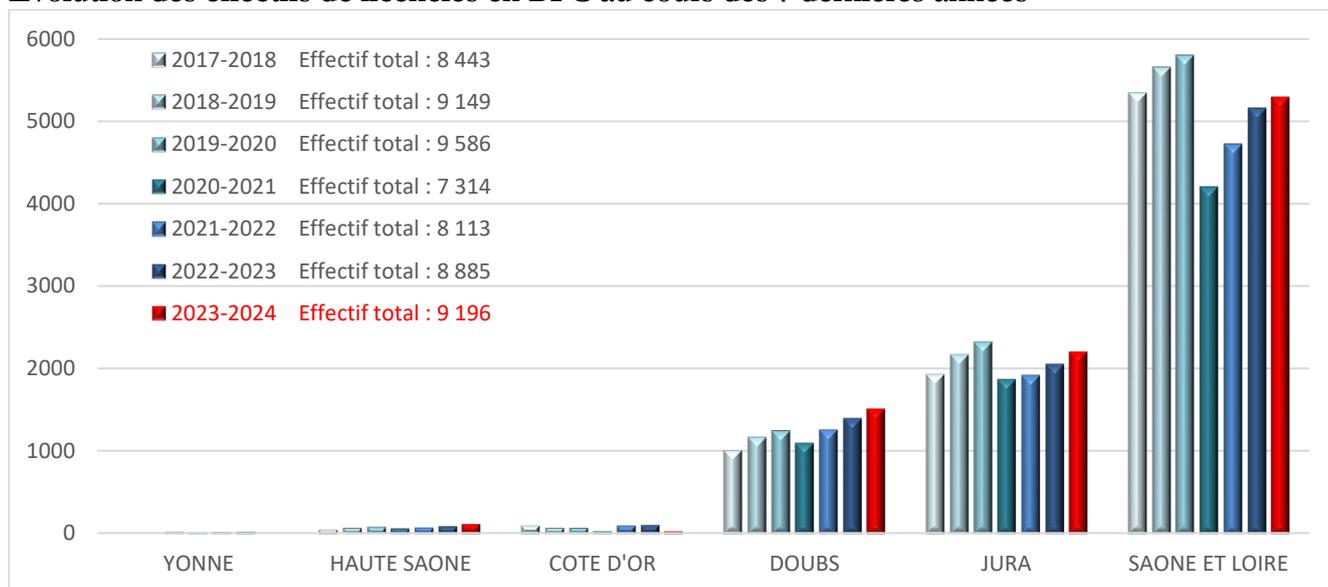
En 2021, année encore sous le régime restrictif provoqué par la pandémie du Covid-19, organisation d'une journée de présentation d'activités nouvelles (*Swin golf* et *Activ'mémoire*) le 27 septembre à Marnay. Une journée conviviale a également eu lieu à Métabief le 11 octobre 2021 pour une soixantaine d'animatrices, animateurs et accompagnants sportifs diplômés ou en formation du département. La journée était organisée et animée par le club de Retraite sportive d'Houtaud. Formation de 18 animateurs fédéraux. Pour assurer les ressources financières destinées à la formation, les clubs du Doubs votent pour le renoncement au remboursement par le CODERS de 30 €/stagiaire PSC1 lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 janvier 2022 réunie par visioconférence avec la participation de Mme la Présidente fédérale Yolande Guériaud.

L'année 2022 a surtout été marquée par le déploiement du nouveau système informatique fédéral FFRS 360 qui a jeté le trouble dans beaucoup de clubs aussi bien à cause des difficultés d'utilisation rencontrées par les usagers que par le coût de sa mise en place qui a entraîné une hausse sensible des cotisations fédérale (+6 €), régionale (+1 €) et départementale (+2 €), ces deux dernières étant plutôt dues à l'augmentation du prix des stages de formation conséquence de l'inflation. La seule opération notable est la formation des dirigeants organisée le 4 novembre 2022 dans la salle Martin Luther King de l'église St-Louis de Montrapon. Cette journée a rassemblé une vingtaine de dirigeants, principalement du Doubs mais aussi de Haute-Saône, du Jura et de Côte d'Or. Deux responsables de la Fédération sont venus pour apporter des réponses aux nombreuses questions qui ont été posées : Gilles Denux, vice-président de la FFRS, président de la Commission RMILA (réglementation, contrats, assurances...) qui a traité le sujet de la gestion des conflits et des assurances et Laura Scortesse, conseillère technique fédérale chargée de présenter les différentes sources de financement que les clubs et les comités peuvent solliciter. Formation de 21 animateurs fédéraux, élection d'Élisabeth Cano à la présidence du club RSBT. C'est au cours de l'AG ordinaire du 22 février 2023 à Houtaud que l'augmentation de 2 € de la part départementale de la cotisation a été votée passant ainsi à 10 € pour l'année 2023–2024.

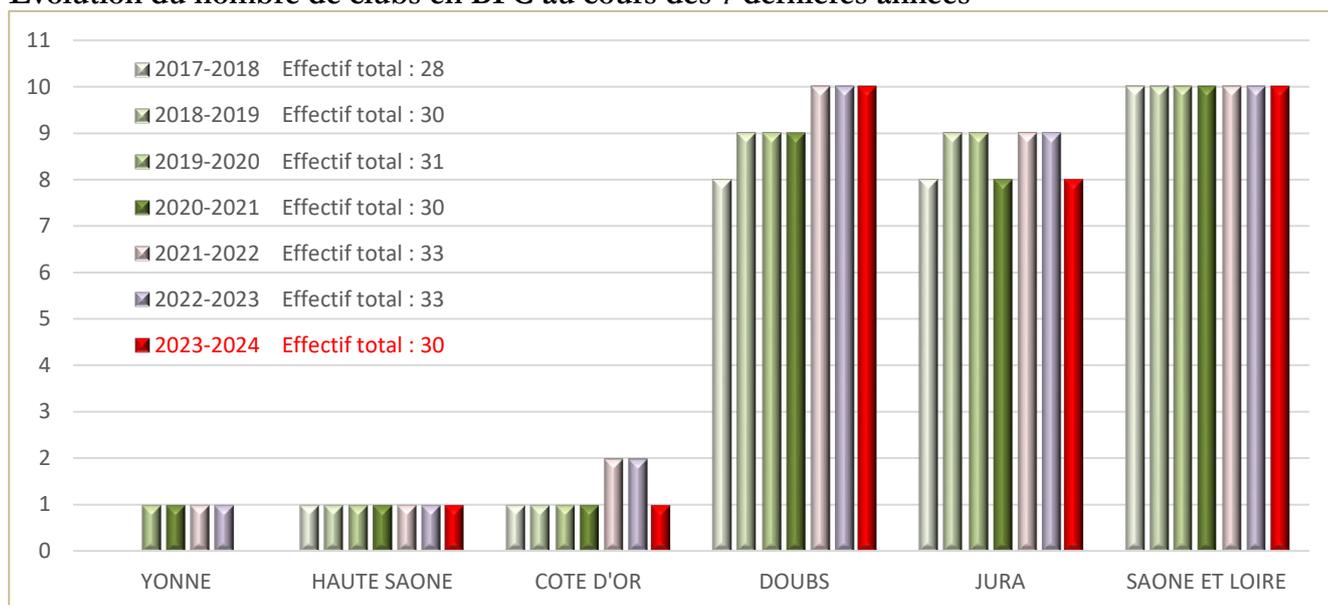
Saison 2023–2024 : statistiques régionales et départementales

Depuis la mise en place du nouveau système informatique, il est possible d'extraire les statistiques régionales mais les statistiques nationales ne sont plus accessibles.

Évolution des effectifs de licenciés en BFC au cours des 7 dernières années

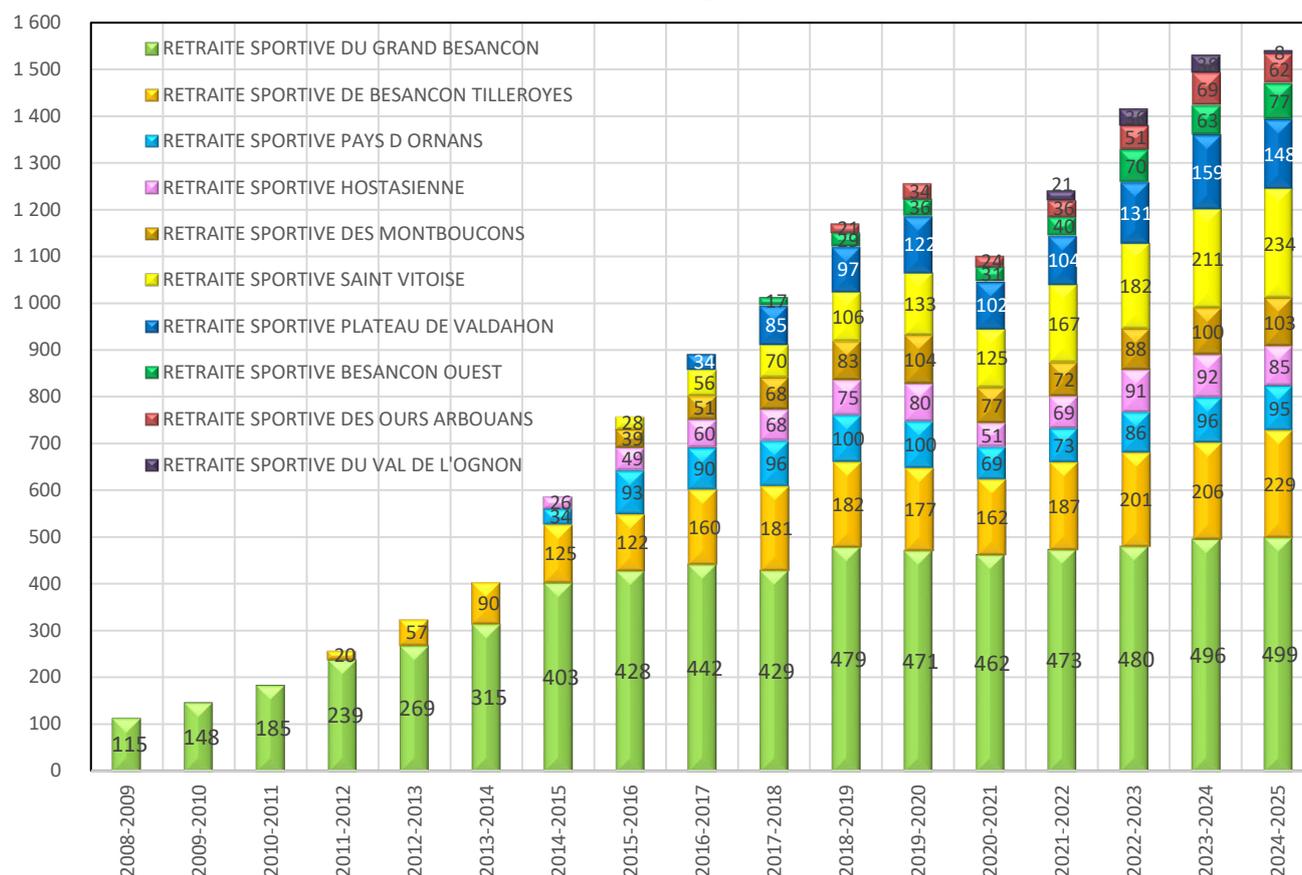


Évolution du nombre de clubs en BFC au cours des 7 dernières années



Les histogrammes ci-dessus précisent la situation en Bourgogne-Franche-Comté depuis la création du nouveau CORERS de la grande région en 2017 où il apparaît qu'après l'épisode de la pandémie l'évolution des effectifs a repris une croissance remarquable. Noter que le Doubs a mieux résisté à la défection des licenciés et a même dépassé le niveau de 2019. Le nombre de clubs a cependant légèrement diminué.

Évolution du nombre de licences dans le Doubs depuis 2008 : 1 540 le 10 octobre 2024



Comme souligné précédemment, l'effectif des licenciés dans le département du Doubs a été moins affecté par la pandémie que dans la plupart des autres départements. Actuellement le nombre total de licenciés (1 540) dépasse de plus de 22 % la valeur de 2019 (1 257). À remarquer que les chiffres pour la saison 2024–2025 peuvent encore évoluer du fait que certains clubs n'ont pas encore enregistré toutes leurs adhésions.

Administration

Le Comité directeur du 6 octobre 2023 (salle Martin Luther King) a traité principalement la préparation de l'AG et la cooptation de Marie-Claire Jannier.

L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 6 novembre 2023 (salle Martin Luther King) où Marie-Claire Jannier a été élue administratrice du CODERS-25.

Cette saison a été caractérisée par le départ de la Présidente fédérale Yolande Guériaud, du responsable informatique Daniel Ghys et par l'élection d'une équipe intérimaire. L'Assemblée générale fédérale de novembre 2024 sera chargée de mettre en place de nouveaux statuts modifiant le mode d'élection qui se fera désormais par scrutin de listes (comme les élections municipales) par un corps électoral constitué de tous les présidents de clubs, de CODERS et de CORERS (ces dispositions concernent toutes les fédérations sportives¹). L'AG fédérale sera également élective avec la mise en place d'un nouveau Comité directeur et d'un nouveau Bureau avec les nouvelles dispositions électorales. Le CoDir du CODERS-25 du 5 avril 2024 s'est toutefois prononcé pour le maintien du Comité départemental dans le cadre statutaire actuel pour la mandature 2024–2028.

À noter également l'élection de trois nouveaux présidents de club : Claude Bassang (RSGB), Gilbert Nicolas (RSPO) et Brigitte Buchetet (RSVO).

Au niveau régional, le CORERS-BFC a officialisé la mise en place de la plateforme BFC360 formée d'une équipe d'une douzaine de bénévoles (dont 5 du Doubs) chargés d'apporter aux clubs de la région une aide dans l'utilisation du nouveau système informatique FFRS360.

Le dernier CoDir du 17 septembre 2024 a été essentiellement consacré à la préparation de cette Assemblée générale avec la constitution d'une liste de candidats et la mise au point du déroulement de la journée.

¹ Loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France

Formation (Marie-Claire Jannier)

Au total 30 animateurs ont été diplômés (29 M2 et 2 AS) au cours de la saison 2023–2024 répartis sur 7 clubs.

21 stages se sont déroulés en Bourgogne-Franche-Comté, 7 en région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) dans les spécialités ski alpin, raquettes à neige et activités cyclistes, 1 à Limoges en activités gymniques.

À noter deux annulations d'inscription, l'une pour motif familial, l'autre pour non validation de M1.

19 FCB, 15 M1 (dont 1 par VA) et 4 FAI (formation initiale animateurs) ont été réalisées au cours de la saison 2023–2024.

Liste des diplômes obtenus dans le Doubs en 2023–2024			
BOIVIN Daniel	RSGB	Activités cyclistes	Yenne
MULLER Christian	RSGB	Activités cyclistes	Yenne
LEMAIRE Annick	RSGB	Activités gymniques	Mâcon
RICHET Christiane	RSGB	Marche nordique	Mâcon
MEUTELET Jean-Marcel	RSGB	Randonnée pédestre	Doucier
PELLATON Yolande	RSGB	Randonnée pédestre	Doucier
BORGEOT Jacqueline	RSGB	Marche nordique	Saint-Léger-sous-Beuvray
MATTHEY Jean-Luc	RSGB	Marche nordique	Saint-Léger-sous-Beuvray
REBOUILLAT Marie-Claude	RSGB	Ski alpin	Valmeinier
REBILLET Gilles	RSGB	Ski alpin	Valmeinier
BOBILLIER Denise	RSGB	AS Balade de proximité	Doucier
JEUNOT Pascal	RSBT	Activités cyclistes	Doucier
BERTIN Patricia	RSBT	Activités cyclistes	Doucier
FAVROT Joël	RSBT	Activités gymniques	Limoges
SALVI Christian	RSBT	Randonnée pédestre	Doucier
FAVROT Joël	RSBT	Ski alpin	Saint-Etienne-de-Tinée
PLESIAT Patrick	RSBT	Q Gong	VAE
CHOPARD Claude	RSPO	Activités gymniques	Saint-Léger-sous-Beuvray
ROLIN Annick	RSBM	Randonnée pédestre	Doucier
PROST Édith	RSSV	Activités dansées	Mâcon
GLORIOD Denis	RSSV	Raquettes à neige	La Clusaz
CHARBONNIER Dominique	RSSV	Raquettes à neige	La Clusaz
LETHIER Michel	RSSV	Randonnée pédestre	Saint-Léger-sous-Beuvray
PERREY Joël	RSSV	Randonnée pédestre	Saint-Léger-sous-Beuvray
DHOTE Jean-Marie	RSSV	AS Balade de proximité	Doucier
JACQUEMARD Anne	RSBO	Activités dansées	Saint-Léger-sous-Beuvray
BURCHI Édith	RSBO	Activités dansées	Saint-Léger-sous-Beuvray
PERSONENI Marcel	RSDOA	Activités cyclistes	Doucier
SANTI Francis	RSDOA	Activités cyclistes	Doucier
JOURDAN Monique	RSDOA	Randonnée pédestre	Doucier

Développement

Le développement constitue l'une des principales missions du CODERS mais depuis presque quatre ans, comme le montrent les histogrammes présentés précédemment, les restrictions sanitaires et budgétaires ont ralenti les projets de création, deux clubs ont toutefois pu être créés dans Doubs depuis 2018.

Manifestations

Pendant la mandature 2020–2024, plusieurs manifestations ont été organisées sous la responsabilité et partiellement financées par le Coders–25.. La dernière manifestation en date est la journée des clubs organisée le 29 mai 2024 à Ornans par le club de la retraite sportive d'Ornans. Cette journée qui a rassemblé près de 190 participants de presque tous les clubs du Doubs et de Haute-Saône a rencontré un vif succès.

Les affiches réalisées pour diffuser l'information et inviter à la participation sont représentées ci-dessous.



Rapport financier par le trésorier adjoint Jean-Louis Depierre

Compte de résultat 2023–2024

CHARGES D'EXPLOITATION	Exercice 2023-2024	Prévision 2023-2024	Exercice 8 mois 2023
606400 Fournitures Administratives et achats divers	77.89	150	85.47
Formation	14 872.00	25 210	19 416.00
611000 Frais de stage FCB	2 785.00	2 025	3 340.00
611010 Frais de stage Module 1	2 720.00	3 600	6 981.00
611030 Frais de stage Module 2	9 169.00	17 860	8 960.00
611050 Frais autres stages	198.00	1 725	135.00
Frais d'AG et autres Réunions	3 767.55	1 200	383.10
618500 Frais d'Assemblée générale	412.55	400	0.00
618510 Frais d'Assemblée générale FFRS	0.00	300	0.00
618520 Frais de rassemblement	3 355.00	500	383.10
Autres Frais	1 409.66	1 520	894.24
623800 Dons et subventions	0.00	0	
625100 Frais de déplacement	940.56	500	655.78
625700 Frais de mission et réception	27.1	350	
626100 Frais postaux	0.00	20	
627000 Frais services bancaires	8.00	30	19.54
613000 Location local stockage matériel et assurances	744.97	620	
628000 Charges financières	0.00	0	
annulation licences	434	0	218.92
Charges Exceptionnelles	0.00	0	180.00
671800 Charges exceptionnelles de gestion	0.00	0	0.00
678000 Autres charges exceptionnelles	0.00	0	180.00
Total des Charges	20 127.10	28 080	20 958.81

PRODUITS D'EXPLOITATION	Exercice 2023-2024	Prévision 2023-2024	Exercice 8 mois 2023
Formation	4 978.00	8 551	9 583.00
706000 Produits stage FCB	702.00	408	969.00
706100 Produits stage M 1	1 570.00	1 428	2 856.00
706120 Produits stage M 2	2 119.00	6 120	4 318.00
706140 Produits des autres stages	587.00	595	1 440.00
Cotisations / Licences	19 534.00	8 840	11 270.00
708800 Cotisations 2024-2025	8 313.00	200	286.00
708801 Cotisations 2023-2024	11 221.00	8 640	10 984.00
Autres Produits	1 025.84	10 689	2 822.30
708810 Produits manifestation Ornans	1 025.00	0	0.00
74000 Subventions CORERS	0.00	0	2 822.00
768000 Intérêts parts sociales	0.84	0	0.30
Apport CODERS 25	0.00	10 689	0.00
Produits Exceptionnels	4 966.16	0	13 818.00
771800 Produits exceptionnels de gestion (CORERS)	4 161.16	0	13 318.00
771810 Autres produits exceptionnels (vente matériel, local archives)	805.00	0	500.00
Total des Produits	30 504.00	28 080	37 493.30

Résumé	Exercice 2023-2024	Prévision 2023-2024	Exercice 8 mois 2023
Total des Charges	20 127.10	28 080	20 958.81
Total des Produits	30 504.00	28 080	37 493.30
Excédent ou Déficit	+10 376.90	0	+16 534.49

Le résultat se solde par un bénéfice de 10 376,90 € dont 8 313,00 € de recettes des licences 2024–2025.

Explications des principaux éléments constituant ce résultat.

Dépenses :

Diminution des charges : 20 127,10 € soit – 28% par rapport au prévisionnel.

- Les frais de formation 14 872 € sont très en dessous de la prévision (25 210 € soit – 41%)
- Les frais d'AG et de rassemblement (Ornans) 3 767,55 € sont au-dessus de la prévision 1 200€. Le rassemblement à Ornans a coûté 3 355 € avec 1 282 € de participation des adhérents, soit un coût de 17,24 €/personne.
- Le poste frais de déplacements est 940,56 € pour une prévision de 500 €.

Recettes :

Les recettes 30 504 € soit + 9% par rapport au prévisionnel.

L'explication est le changement de procédure d'inscription. En effet les adhérents ont pu renouveler leurs adhésions dès la mi-juillet et ont donc payé (8 313 €). La FFRS renvoie au CODERS 10 €/licence toutes les 2 semaines environ. Avec l'ancienne procédure nous étions crédités en décembre pour toutes les licences.

- Les produits suite à formation : 4 978 € pour une prévision de 8 551 € mais tous les stages prévus n'ont pas été réalisés.
- Les cotisations : 11 221 € (licences 2023-2024), 8 313 € (licences 2024-2025) pour une prévision de 8 840 €.
- Rétrocession du CORERS de 4 161,16 € sur les formations.
- Les subventions et produits exceptionnels : rien du côté Département, comité Olympique et CORERS.

Claude Gady précise que la location du local pour le stockage du matériel coûte très cher (745 € par an). Cette somme est partagée avec le CORERS–BFC qui l'utilisait jusqu'à présent mais qui a décidé de retirer son matériel et donc sa contribution. Il devient impératif de trouver une autre solution.

Bilan 2023–2024

ACTIF	2024	2023
Actif circulant	56 549.58	45 599.40
Immobilisation financière (parts sociales Crédit Agricole)	30.40	30.40
512000 Crédit Agricole (compte-courant)	5 991.88	2 859.95
512200 Crédit Agricole (compte sur Livret) dont 1 318 € intérêts	50 527.30	42 709.05
53000 Caisse	0.00	0.00
Total	56 549.58	45 599.40

PASSIF	2024	2023
102000 Capitaux Propres (Fonds Associatifs)	56 549.58	45 599.40
119000 Report à nouveau	45 599.40	49 095.00
120000 Résultat net de l'exercice	10 376.90	-3 495.60
Total	56 549.58	45 599.40

L'actif est représenté par :

- Le compte courant 5 991,88 €
- Le livret 50 527,30 €
- Les parts sociales du Crédit Agricole 30,40 €

Total 56 549,58 €

Au 31 août 2024 au passif, le montant des Capitaux Propres est de 56 549,58 €.

Conclusion

Ce qu'il faut retenir de cette présentation :

- Un résultat positif avec une bonne maîtrise des charges, nous n'avons pas eu besoin de prendre sur notre épargne.
- Que cette année encore, un nombre de formations très en dessous ce qui avait été prévu.

René Laurent demande pourquoi aucune subvention des établissements publics ou des collectivités territoriales n'apparaît sur le compte de résultat.

Claude répond que des subventions ont été demandées par le passé mais que la plupart du temps elles sont attribuées non pour le fonctionnement de l'association mais pour financer de nouveaux projets et que pour en bénéficier, le CODERS doit investir sur ses fonds propres autant d'argent qu'il en reçoit en subvention ; en outre, les projets financés doivent s'inscrire dans les objectifs fixés par les collectivités qui ne coïncident pas toujours avec ceux du CODERS. Il ajoute que le Comité Olympique a été sollicité dans le passé pour participer au financement des formations, mais cette année tout l'effort financier du CDOS a été consacré à l'organisation des Jeux Olympiques.

Gérard Rognon s'étonne que le Conseil Régional n'ait pas été sollicité pour le financement de la formation des animateurs bénévoles qui entre dans ses attributions.

Claude répond que les demandes de subvention auprès du Conseil Régional ne peuvent être adressées que par une structure régionale (CORERS) et non départementale. Il ajoute que lors des entrevues avec les représentants des collectivités, le montant très modeste (en comparaison de celui des clubs d'autres fédérations) demandé aux adhérents ne les incite guère à apporter de l'aide.

Robert Tallone pense que la faible contribution demandée aux adhérents est précisément un moyen de faire participer le plus grand nombre de seniors aux activités de Retraite sportive et qu'elle peut constituer un argument recevable pour solliciter des subventions.

Claude Gady remercie les trésoriers pour la remarquable gestion des comptes du CODERS. Il souligne la bonne santé financière du Comité et propose de maintenir la cotisation départementale à 10,00 €.

↳ L'AG du CODERS se prononce à l'unanimité pour une cotisation annuelle de 10 € par licence.

L'équilibre financier du CODERS a pu être rétabli grâce aux clubs qui ont accepté de renoncer au remboursement de 30 € par stagiaire de PSC1. La situation financière étant redevenue normale, cette mesure n'est plus nécessaire, en conséquence :

↳ L'AG du CODERS se prononce à l'unanimité pour le remboursement de 30 € par stagiaire PSC1 pour la saison 2024-2025.

Claude Gady propose également de maintenir l'indemnité kilométrique de 0,50 € pour l'exercice 2024-2025.

↳ L'AG du CODERS se prononce à l'unanimité pour le maintien à 0,50 € de l'indemnité kilométrique pour les missions du Coders25 pour la saison 2024-2025.

Claude Bassang demande quel sera l'usage de l'argent économisé par le CODERS.

Claude Gady répond qu'il sera très majoritairement utilisé pour assurer le financement de la formation de nouveaux animateurs qui coûte de plus en plus cher, une augmentation de 10 % minimum est clairement annoncée pour la saison qui commence. En outre, il devient nécessaire de relancer les opérations de développement si l'on veut permettre au plus grand nombre de seniors de bénéficier des activités de la Retraite sportive.

↳ Marie-Claire Jannier demande aux clubs de lui transmettre après chaque stage les attestations délivrées par l'organisme de formation du PSC (Premier Secours Citoyen, naguère PSC1) des stagiaires de leur club pour répondre aux enquêtes statistiques nationales et pour le remboursement des 30,00 € par stagiaire.

Rapport des vérificatrices aux comptes, Colette Burdet et Thérèse Lemoine

« Christian POTY, le trésorier nous a reçues le mercredi 2 octobre 2024 pour l'examen des comptes sur les années 2023-2024.

Christian a mis à notre disposition toutes les pièces nécessaires à la vérification :

- Le compte d'exploitation et les pièces justificatives
- Le bilan
- Les documents bancaires

Nous avons examiné toutes les charges compte par compte pour un montant de 20 127,10 €.

Puis nous avons vérifié les produits qui se composent principalement de subventions pour formation, des cotisations pour un total de 30 504 €.

Nous avons donc constaté le résultat : un excédent 10 376,90 €.

À noter que la gestion des formations est dématérialisée. Le contrôle s'est fait sur le tableur du trésorier.

À noter également le nombre impressionnant de pages de relevés bancaires concernant les cotisations des adhérents qui arrivent au fur à mesure des inscriptions du fait du nouveau logiciel mis en place par la fédération.

Nous avons terminé par le bilan qui s'élève au 31 août 2024 à 56 549,58 € correspondant aux soldes bancaires (compte courant et compte épargne) et aux parts sociales du Crédit Agricole.

À noter que les aides pour la formation n'ont pas pu être ventilées par type de formation (FIA, M1, M2, PSC1...) et sont donc globalisées.

En conclusion, la comptabilité est bien tenue, les pièces justificatives accessibles et bien classées.

Nous demandons à l'Assemblée d'accorder le quitus au trésorier pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024. »

Claude Gady remercie les 2 vérificatrices aux comptes pour le sérieux de leur mission et invite les électeurs à voter le quitus au trésorier.

↳ L'assemblée générale vote le quitus au Trésorier à l'unanimité.

Les 2 vérificatrices aux comptes acceptent de renouveler une dernière fois leur mission pour l'année.

↳ À l'unanimité, Colette Burdet et Thérèse Lemoine sont élues vérificatrices aux comptes du CODERS-25 par l'AG pour la saison 2024-2025.

Rapport moral par le Président Claude Gady

Encore une mandature qui se termine. Celle-ci a d'abord connu une durée légèrement supérieure aux autres en raison du changement d'année budgétaire (de l'année civile à l'année sportive) mais également et surtout elle a été marquée par un nombre inhabituel d'événements qui ont perturbé de manière significative le fonctionnement de nos différentes instances, je ne citerai que les plus importants : COVID 19, nous avons subi de plein fouet les effets dévastateurs de la Covid, beaucoup d'entre nous en ont subi des conséquences physiques, beaucoup ont quitté nos clubs ou ne se sont pas réinscrits, ce qui s'est traduit par une baisse importante, aussi bien au niveau national que régional, du nombre de nos adhérents, nous en avons perdu près de 15%. Pour ce qui concerne notre département, nous avons maintenu nos effectifs grâce à des actions dynamiques, adaptées, conduites par certains clubs (maintien des activités malgré les nombreuses absences voire le mauvais temps) alors que beaucoup de clubs de la région avaient décidé pendant cette période d'arrêter toute activité. Je tiens à les remercier chaleureusement car ils ont contribué à la stabilité morale et physique de notre population.

ÉCHEC du système de gestion FFRS 360 : pour toute une série de raisons, le système de gestion, notamment de la formation, des inscriptions, etc., a dû être abandonné à notre grand regret. Des études très complexes, des projets que nous ne comprenions pas toujours en raison peut-être du manque de communication et dont le coût (qui d'ailleurs ne nous a jamais été communiqué de manière précise) nous a semblé disproportionné compte tenu de nos besoins et de nos attentes, ont été menés. Malgré cela, nous nous sommes tous impliqués rapidement, avec foi et détermination mais avec une efficacité toute relative. Beaucoup d'entre nous, souvent parmi les meilleurs, nous ont quittés complètement découragés. Aujourd'hui encore le nouveau système est loin de donner satisfaction bien que les inscriptions lors de la rentrée 2024–2025 se soient dans l'ensemble déroulées convenablement. Afin de compléter l'action des ambassadeurs FFRS nous avons mis en place au niveau régional, un groupe de spécialistes BFC 360 dont l'action fut efficace. Je tiens à les remercier et plus globalement tous les adhérents tous les dirigeants tous ceux, toutes celles, qui ont tout fait pour s'adapter tant bien que mal à cette situation inédite.

Une gouvernance fédérale perturbée : les difficultés de conduite du système FFRS 360, son coût très élevé, les ambiguïtés ou les imprécisions dans l'avancement du programme, etc., se sont traduits notamment par une dégradation progressive et irréversible de l'ambiance au sein du Comité directeur fédéral, se traduisant par la démission de la présidente fédérale. Ce n'est pas habituel dans notre fédération... Une équipe intérimaire a essayé de gérer une situation délicate sans que les échelons de terrain aient le sentiment d'une réelle efficacité. De nouvelles élections vont se dérouler prochainement, formons le vœu que l'équipe dirigeante, que vous tous les présidents devront élire le 28 novembre, donnera une impulsion nouvelle à notre belle fédération, que les nouveaux élus redonneront confiance à tous les dirigeants, qu'ils réussiront rapidement à mettre en place un système de gestion adapté à nos besoins et surtout qu'ils apporteront calme, sérénité, efficacité et redoreront l'image de notre fédération. Il s'agit d'un défi délicat mais indispensable. Nous comptons sur eux.

Maintenant venons-en à notre comité départemental.

Situation financière délicate : au cours de la mandature écoulée nous avons, nous aussi, traversé des moments difficiles : tout d'abord au plan financier il y a deux ans nous étions au bord du gouffre, j'ai décidé, avec l'aide du trésorier, du secrétaire et de quelques-uns d'entre vous, de prendre des mesures fortes (non-remboursement des formations PSC1, réduction de toutes les dépenses, suppression des actions de développement, recherche de subventions, etc.) aujourd'hui notre trésorerie est très saine. Nous devons en être fiers.

Crise du bénévolat : l'équipe en place exerce la gouvernance de notre Comité départemental depuis de nombreuses années. Nous avons tous décidé de transmettre le flambeau à de jeunes adhérents. Hélas, un seul candidat s'est porté volontaire pour assurer la relève. Le CODERS était en danger et pouvait disparaître avec pour conséquence immédiate et notable l'obligation faite aux clubs de prendre en charge (selon des modalités compliquées) le prix des formations de leurs animateurs. J'ai décidé, immédiatement rejoint par la majorité sortante, de présenter à nouveau notre candidature. Aujourd'hui nous sommes en mesure de présenter 23 candidats à votre suffrage, cela peut paraître satisfaisant mais en réalité il s'agit d'un trompe-l'œil car seuls quatre nouveaux se sont proposés pour intégrer le nouveau Comité directeur. Ça n'est pas rassurant, d'autant que les problèmes sont identiques à tous les niveaux, par exemple, au niveau régional, nous avons été incapables de trouver un nombre suffisant de candidats et au niveau fédéral une seule liste sera présentée le jour de l'Assemblée générale. C'est inquiétant puisque vous savez que depuis cette année les élections se font par le système de scrutin de liste. On aurait espéré que sur les 80 000 adhérents, au minimum 2 listes se seraient trouvées en concurrence mais ce n'est pas le cas !

Je reviens à notre Comité départemental, dans quelques instants vous avez élire une nouvelle équipe de direction mais le problème ne sera pas résolu pour autant, en effet il est indispensable que de jeunes adhérents rejoignent cette équipe au cours de la mandature afin de remplacer les élus les plus âgés.

En conclusion

Notre fédération peut être en danger de mort si les jeunes nouveaux adhérents ne prennent pas conscience que la fédération fonctionne actuellement presque uniquement avec des bénévoles grâce auxquels nous proposons à nos adhérents des activités de qualité à un tarif sans commune mesure avec ceux qui sont pratiqués par des associations du même type que les nôtres.

Mesdames et Messieurs les nouveaux adhérents, vous qui avez soit 60, 65 ans, qui venez d'intégrer nos clubs, sachez que si vous ne donnez pas un peu de votre temps, si vous n'apportez pas du sang neuf, des idées novatrices, si vous ne nous faites pas profiter de vos compétences soit comme animateur soit comme dirigeant (trésorier, dirigeant, etc.), il est fort probable selon moi que dans cinq ou dix ans **notre modèle associatif aura vécu.**

Néanmoins je reste optimiste, je compte sur vous.

Évitez de dénigrer, souvent par méconnaissance, certaines de nos structures.

J'attends un sursaut collectif de vous tous.

C'est notre seul espoir.

Nous y parviendrons tous ensemble... si nous en avons la VOLONTÉ.

Questions des participants

Michel Rolland explique que dans le dernier compte-rendu du Codir (17 septembre 2024) le coût de la formation complète pour un animateur est d'environ 1 500 à 1 800 € mais sur le tableau des stages fourni par la Fédération, on voit que pour des formations effectuées dans notre région, une FIA est facturée 380 € et 500 € pour un M2, soit 880 € au total.

Philippe Duval, trésorier du Comité Régional, explique que le coût des formations en BFC est parmi les plus bas de France, les plus élevés étant constatés en Île de France et dans la région AURA. L'estimation indiquée dans le compte-rendu du CoDir tient peut-être également compte de l'augmentation substantielle de 10 à 20 % annoncée pour les prochains stages.

Michel Rolland précise que contrairement à ce qui est indiqué dans le même CR, tous les stages PSC sont remboursés 30 € par la FFRS et pas seulement pour les renouvellements.

Claude Gady remercie les participants et déclare la clôture de l'Assemblée générale ordinaire.

Le Président du CODERS 25



Claude Gady

Le secrétaire



Rémi Brendel

Merci à Christiane Thiou qui s'est chargée de dactylographier une grande partie de ce compte-rendu.



**Comité Départemental
de la Retraite Sportive du Doubs**

CODERS–25

24 rue Louis Duplain – 25000 Besançon

J.O. du 30 janvier 2010
Agrément Jeunesse et Sports N° 34.S.206

**Procès-verbal
de l'Assemblée générale électorale du 16 octobre 2024**

Salle Martin Luther King de l'église de Montrapon – Besançon

18 octobre 2024

Ordre du jour

- ✓ Corps électoral et candidats
- ✓ Élection de deux scrutateurs
- ✓ Présentation rapide des candidats
- ✓ Élection des candidats et proclamation des résultats par les scrutateurs
- ✓ Élection du président et des membres du bureau
- ✓ Allocution du président nouvellement élu
- ✓ Présentation et vote du budget prévisionnel pour la saison 2024–2025
- ✓ Intervention des invités et des adhérents

Corps électoral et candidats

Décompte des voix au 31 août 2024

			1-20	21-50	/50	Total	Électeur
25001	Retraite Sportive du Grand Besançon (RSGB)	496	1	2	9	12	Claude BASSANG
25002	Retraite Sportive de Besançon Tilleroyes (RSBT)	206	1	2	4	7	Élisabeth CANO
25003	Retraite Sportive Pays d'Ornans (RSPO)	96	1	2	1	4	Gilbert NICOLAS
25004	Retraite Sportive Hostasienne (RSH)	92	1	2	1	4	Gérard ROGNON
25005	Retraite Sportive de Besançon Montboucons (RSBM)	100	1	2	2	5	Jean-Paul TORRENT ¹
25006	Retraite Sportive Saint Vitoise (RSSV)	211	1	2	4	7	Michel ROLLAND
25007	Retraite Sportive Plateau de Valdahon (RSPDV)	159	1	2	3	6	Robert TALLONE
25008	Retraite Sportive de Besançon Ouest (RSBO)	63	1	2	1	4	François BURCHI
25009	Retraite Sportive des Ours Arbouans (RSDOA)	69	1	2	1	4	Michèle MAGNIN FEYSOT
25010	Retraite Sportive du Val de l'Ognon (RSVO)	38	1	2	0	3	Brigitte BUCHETET
	Total					56	

¹ Procuration à François BURCHI

Liste des candidats arrêtée au 10 octobre 2024

Femmes		
1	Brigitte	BUCHETET
2	Liliane	CHARLES
3	Geneviève	GADY
4	Marie-Claire	JANNIER
5	Michèle	MAGNIN-FEYSOT
6	Monique	NOWAK
7	Patricia	TASSI
8	Christiane	THIOU
9	Madeleine	VOLCKMANN

Hommes		
1	Jean-François	BATY
2	Rémi	BRENDEL
3	François	BURCHI
4	Claude	GADY
5	Joël	GRADWOHL
6	René	LAURENT
7	Pierre	PETITJEAN
8	Noël	PETOT
9	Christian	POTY
10	Michel	ROLLAND
11	Robert	TALLONE
12	Daniel	VAN LABEKE
13	Gilbert	VOLCKMANN

Noter le désistement de M. Michel Janier notifiée le 14 octobre 2024

Élection de deux scrutateurs

À la demande du secrétaire, 2 personnes, ni électrices ni candidates, se portent volontaires pour la fonction de scrutateurs :

☞ Mme Mireille Clerc et M. Jean-Louis Depierre sont élus scrutateurs à l'unanimité.

Présentation rapide des candidats

Le président invite les candidats à se présenter brièvement :

- **Brigitte Buchetet** : présidente du club RS du Val de l'Ognon depuis 1 mois, animatrice marche nordique et activ'mémoire.
- **Liliane Charles** : trésorière du club RS du Pays d'Ornans, accepterait d'occuper le poste de trésorière-adjointe du CODERS.
- **Geneviève Gady** : licenciée à la RS du Grand Besançon, souhaite s'investir dans les opérations de développement.
- **Marie-Claire Jannier** : animatrice marche nordique à la RS du Grand Besançon depuis 2018, référente formation du CODERS et disposée à poursuivre cette fonction.
- **Michèle Magnin-Feysot** : présidente du club RS des Ours à Arbouans, souhaite participer au CODERS en tant qu'administratrice.
- **Monique Nowak** : licenciée du club RS des Ours à Arbouans, souhaite participer au CODERS en tant qu'administratrice.
- **Patricia Tassi** (absente) : licenciée à la RS Besançon Tilleroyes, a fait savoir qu'elle souhaite poursuivre ses fonctions de chargée de communication au sein du CODERS.
- **Christiane Thiou** : licenciée à la RS du Grand Besançon, secrétaire-adjointe du CORERS et du CODERS depuis sa création en 2010, accepte de poursuivre cette mission au sein du CODERS.
- **Madeleine Volckmann** : animatrice gym du club RS Besançon Ouest, souhaite participer aux opérations de développement.
- **Jean-François Baty** : licencié à la RS du Grand Besançon depuis cette année, pourra apporter son aide au CODERS en tant qu'administrateur.
- **Rémi Brendel** : secrétaire du CORERS et du CODERS depuis sa création, animateur randonnée pédestre et raquettes à neige du club RS du Grand Besançon, accepte de poursuivre cette mission pendant quelque temps.
- **François Burchi** : président du club RS Besançon Ouest, animateur marche nordique et randonnée pédestre, candidat à la fonction d'administrateur.
- **Claude Gady** : président fondateur du 1^{er} club de Retraite Sportive du Doubs (RSGB) en 2004, président sortant du CORERS-BFC et du CODERS-25 depuis sa création, accepte de poursuivre cette mission pendant quelque temps.
- **Joël Gradwohl** : nouvel adhérent du club RS du Grand Besançon, animateur tennis de table en formation, souhaite s'investir au CODERS dans le domaine de la formation.
- **René Laurent** : licencié et vérificateur aux comptes du club RS du Grand Besançon, est disposé à apporter son aide au CODERS en tant qu'administrateur.
- **Pierre Petitjean** : licencié au club RS du Grand Besançon depuis 2021, a accepté d'assurer la charge de trésorier du CODERS.

- **Noël Petot** : licencié du club RS Besançon Tilleroyes où il assure les fonctions de secrétaire-adjoint, référent tourisme et inscriptions et webmestre suppléant, pourra apporter son aide au CODERS en tant qu'administrateur.
- **Christian Poty** (absent) : trésorier sortant du CODERS, licencié du club RS du Grand Besançon, disposé à apporter son aide à la nouvelle équipe de trésoriers du CODERS.
- **Michel Rolland** : président du club RS St-Vit, animateur cyclo, activ'mémoire et SMS, souhaite apporter son aide en tant qu'administrateur.
- **Robert Tallone** : président du club RS du Plateau de Valdahon, vice-président sortant du CODERS-25, accepte de poursuivre cette charge pour la nouvelle mandature.
- Daniel Van Labeke : animateur marche nordique et randonnée pédestre du club RS du Grand Besançon, webmestre du CODERS-25, souhaite poursuivre cette mission si un autre bénévole accepte de lui venir en aide en tant que suppléant.
- Gilbert Volckmann : animateur marche nordique et marche douce du club RS du Grand Besançon, responsable matériel du CODERS-25, se représente en tant qu'administrateur.

Élection des candidats et proclamation des résultats par les scrutateurs

Le secrétaire rappelle que seuls les Présidents de club ou leur représentant dûment mandaté peuvent voter. Chaque personne chargée de voter a reçu une enveloppe contenant le nombre de bulletins correspondant à l'effectif de l'association comme indiqué précédemment.

Il précise qu'il est possible de rayer un ou plusieurs noms mais qu'il n'est pas permis d'ajouter un ou plusieurs noms sous peine de nullité du bulletin et qu'il n'est pas nécessaire que tous les bulletins d'un même électeur soient identiques.

Les scrutateurs élus au début de la procédure de vote devront appliquer les règles suivantes :

- Seront déclarées élues les neuf femmes ayant comptabilisé le plus de voix.
- Seront déclarés élus les neuf hommes ayant comptabilisé le plus de voix.
- Parmi celles qui restent, seront déclarées élues les quatre personnes qui ont comptabilisé le plus de voix (indépendamment de leur genre).

Mireille Clerc annonce :

👉 Tous les candidats sont élus pour une durée de quatre ans.

Élection du président et des membres du bureau

Claude Gady invite les nouveaux élus à se réunir dans la salle adjacente pour élire le Bureau exécutif.

Après concertation entre les élus, les rôles au sein du Bureau exécutif sont distribués. Au 16 octobre 2024, le nouveau Comité directeur du CODERS-25 est composé de la façon suivante :

	Membres élus		Fonction
1	Jean-François	BATY	Responsable matériel
2	Rémi	BRENDEL	Secrétaire
3	Brigitte	BUCHETET	
4	François	BURCHI	Responsable matériel adjoint
5	Liliane	CHARLES	Trésorière adjointe
6	Claude	GADY	Président
7	Geneviève	GADY	
8	Joël	GRADWOHL	Référent formation adjoint
9	Marie-Claire	JANNIER	Référente formation
10	René	LAURENT	Vice-président et webmestre adjoint
11	Michèle	MAGNIN-FEYSOT	
12	Monique	NOWAK	
13	Pierre	PETITJEAN	Trésorier
14	Noël	PETOT	
15	Christian	POTY	
16	Michel	ROLLAND	
17	Robert	TALLONE	Vice-président
18	Patricia	TASSI	
19	Christiane	THIOU	Secrétaire adjointe
20	Daniel	VAN LABEKE	Webmestre
21	Madeleine	VOLCKMANN	
22	Gilbert	VOLCKMANN	

Allocution du président nouvellement élu

Le nouveau CoDir que j'ai l'honneur de présider s'engage à fonctionner en toute transparence. Chacun d'entre vous, les clubs, pourra soumettre ses problèmes ou ses idées et nous nous attacherons à trouver ensemble les meilleures solutions. Comme cela a été le cas jusqu'ici, l'effort portera principalement sur la mission première du Comité départemental : la formation. Nous prenons l'engagement d'accompagner et de former tous les bénévoles qui souhaitent devenir animateur ou instructeur. Le second objectif que la pandémie a sévèrement entravé au cours de la précédente mandature est le développement. Pour permettre au grand nombre de seniors actuellement sur liste d'attente, de trouver un club pour les accueillir, il est nécessaire de créer de nouveaux clubs dans les communes où l'on peut trouver des équipements pour pratiquer des activités sportives. En dernier lieu le CoDir s'attachera à conserver une gestion saine des finances du CODERS.

Le président donne la parole au nouveau trésorier pour la présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2024–2025.

Présentation et vote du budget prévisionnel pour la saison 2024–2025

Pierre Petitjean, trésorier nouvellement élu, est chargé de présenter le budget prévisionnel préparé par l'équipe sortante sur la base des hypothèses résumées ci-dessous :

Hypothèses	Coût/stage	Aide FFRS/stage	Nombre stages	Coût stages	Aides stages
FIA	290 €	162 €	14	4 060 €	2 268 €
FCB	90 €	36 €	0		
M1	290 €	126 €	0		
M2	500 €	180 €	19	9 500 €	3 420 €
AS1	225 €	126 €	0		
SP	385 €	126 €	7	2 695 €	882 €
PSC1		31 €			

Cotisations : 1500 * 10 € = 15 000 €

Reçu avant septembre 2024 : 8 313 €

À recevoir : 15 000 – 8 313 = 6 687 €

Charges d'Exploitation	Prévision 2024-2025	Exercice 2023-2024
606400 Fournitures Administratives et achats divers	150	77.89
Formation	16 255	14 872.00
611000 Frais de stage FCB	0	2 785.00
611010 Frais de stage Module 1	0	2 720.00
611010 Frais FIA (FCB + M1)	4 060	
611030 Frais de stage Module 2	9 500	9 169.00
611050 Frais autres stages	2 695	198.00
Frais d'AG et autres Réunions	4 400	3 767.55
618500 Frais d'Assemblée générale	600	412.55
618510 Frais d'Assemblée générale FFRS	300	0
618520 Frais de rassemblement	3 500	3 355.00
Autres Frais	3 020	1 409.66
623800 Dons et subventions	0	0
625100 Frais de déplacement	1 500	940.56
625700 Frais de mission et réception	850	27.1
626100 Frais postaux	20	0
627000 Frais services bancaires	30	8
613000 Location local stockage matériel et assurances	620	744.97
628000 Charges financières	0	0
annulation licences	0	434
Charges Exceptionnelles	0.00	0.00
671800 Charges exceptionnelles de gestion	0	0
678000 Autres charges exceptionnelles	0	0
Total des Charges	23 825	20 127.10

Robert Tallone s'interroge sur la nécessité de poursuivre la location du local de stockage compte tenu du peu de matériel qu'il contient et du fait que le CORERS va récupérer son matériel et sa participation aux frais de location.

Gilbert rappelle que l'échéance du bail de location est le 6 novembre et qu'il convient de prendre une décision rapidement.

↳ La commission « Matériel » est chargée de résilier le contrat de location et de trouver une autre solution pour le stockage du matériel du CODERS.

Claude Gady explique que les 300 € de frais d'AG FFRS sont destinés à couvrir une partie des frais de mission non pris en charge par la fédération.

Produits d'Exploitation	Prévision 2024-2025	Exercice 2023-2024
Formation	6 570	4 978.00
706000 Produits stage FCB	0	702.00
706100 Produits stage M 1	0	1 570.00
706100 Produits stage FIA (FCB + M1)	2 268	2 119.00
706120 Produits stage M 2	3 420	2 119.00
706140 Produits des autres stages	882	587.00
Cotisations / Licences	6 687	19 534.00
708800 Cotisations de janvier à septembre	6 687	8 313.00
Autres Produits	10 568	548.84
708810 Produits des manifestations	1 750	548.00
74000 Subventions CORERS	0	0.00
768000 Intérêts livret	1 300	0.84
Apport CODERS 25	7 518	0.00
Produits Exceptionnels	0	5 443.16
771800 Produits exceptionnels de gestion	0	4 161.16
771810 Autres produits exceptionnels	0	1 282.00
Total des Produits	23 825	30 504.00

Claude ajoute que le CORERS votera la rétrocession des excédents de la formation aux CODERS lors de son AG du 6 novembre. Le montant de cette rétrocession, qui n'apparaît pas sur le tableau, de l'ordre de 4 000 à 6 000 € viendra en déduction des 7 518 € de prélèvement prévus sur les réserves du CODERS.

La présentation du budget prévisionnel n'appelle aucune autre remarque ou question.

↳ L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel à l'unanimité.

Intervention de Philippe Duval, trésorier du CORERS–BFC

Philippe Duval présente son parcours à la Retraite Sportive : adhérent au GRS Mâcon depuis 2018, animateur puis instructeur fédéral et enfin Président du club (945 adhérents et 115 bénévoles pour l'animation et l'administration), trésorier du Comité régional de la retraite sportive et candidat à la succession de Claude Gady à la présidence du CORERS–BFC lors des élections du 6 novembre 2024.

Parallèlement il présente sa candidature au Comité directeur de la FFRS afin d'améliorer le fonctionnement de la Fédération car il explique qu'en tant que trésorier du CORERS il a très mal vécu la suppression des outils de comptabilité de l'ancien SI sans que le nouveau soit opérationnel, de sorte qu'une grande partie des opérations qui étaient automatiques ont dû être réalisées manuellement sans aucune concertation entre l'administration fédérale et les Comités.

Philippe présente ensuite la profession de foi de l'équipe de bénévoles qui se présente sur la liste « Dialogue » aux élections fédérales et pour laquelle les présidents de clubs ici présents seront amenés à se prononcer lors de l'AG fédérale des 27 et 28 novembre prochains à Grenoble. Il rappelle à ce sujet que désormais ce ne sont plus seulement les présidents de comités et de clubs isolés mais tous les présidents de club qui sont électeurs. Il regrette qu'une seule liste leur soit présentée mais une seconde liste incomplète ne comportant que 12 noms n'a pas été retenue car les statuts exigent des listes complètes.

Les axes forts de la profession de foi présentée par Philippe porte sur le dialogue de la Fédération avec les clubs et les Comités, l'écoute des territoires en prenant en compte leur grande diversité de pratiques, de comportement et

de besoins. La liste « Dialogue » est conduite par M. Denis Roussier (la Rochelle) qui se présente au siège de président fédéral. La profession de foi et la composition de la liste sont détaillées dans le document posté à cette adresse : <https://dialogue2024.fr/profession-de-foi>.

Philippe explique que les candidats de la liste sont originaires de pratiquement toutes les régions où la Retraite Sportive est présente avec en particulier 3 candidats de BFC. Certains clubs, notamment en PACA, ont quitté la Fédération suite à la mise en place du nouveau SI et de son déploiement désastreux et très coûteux. Le déficit annoncé de 160 000 € du budget fédéral est toutefois moins élevé que ce qui était redouté. La Fédération sera malgré tout endettée jusqu'en 2028, ce qui va probablement entraîner de nouvelles augmentations de cotisation.

Le secrétaire remarque que ces augmentations pourraient être tempérées si la Retraite sportive parvient à augmenter le nombre de licenciés d'où la nécessité de reprendre les opérations de développement.

Philippe précise qu'actuellement la Fédération compte à peu près 80 000 licenciés alors qu'il y en avait environ 92 000 avant la pandémie.

À la demande de Marie-Claire Jannier, Philippe répond que le module « Formation » de FFRS360 n'est toujours pas opérationnel et que la gestion des formations se fera encore via des échanges de fichiers Excel pendant au moins une ou deux saisons.

Claude Gady remercie Philippe Duval pour son exposé et souhaite bon courage et bonne chance à la nouvelle équipe qui prendra en charge la Fédération.

Discussion

Claude Gady rappelle qu'au mois de mai dernier, la journée des clubs de Retraite sportive du Doubs et de Haute-Saône organisée par le club d'Ornans avait rencontré un remarquable succès et mérite d'être renouvelée l'an prochain avec toutefois une contribution un peu plus importante des participants. Il souhaite qu'un autre club se dévoue pour assurer l'organisation de cette manifestation qui aura lieu le 20 mai 2025. Après débat, le club de St-Vit pourrait s'occuper de la réservation du site où se déroulera la journée mais l'organisation proprement dite (restauration, activités...) serait prise en charge par un autre club. Le projet définitif sera débattu lors du Codir du mois de février.

Agenda

- Jeudi 5 décembre 2024 : réunion du Bureau du CODERS, salle Martin Luther-King à 9h30.
- Mercredi 12 février 2025 : CoDir à Palise à 14h30.
- Lundi 12 mai 2025 : CoDir au Centre sportif des Torcols à 16h30.
- Mardi 20 mai 2025 : Journée des clubs à St-Vit.

Après les remerciements et les salutations d'usage, l'Assemblée générale est clôturée à 12h30.

Le Président du CODERS 25



Claude Gady

Le secrétaire



Rémi Brendel

Merci à Christiane Thiou qui s'est chargée de dactylographier une grande partie de ce compte-rendu.

Annexe 2 Feuille d'émargement des électeurs



**Comité Départemental
de la Retraite Sportive du Doubs
CODERS-25**

24 rue Louis Duplain – 25000 Besançon

J.O. du 30 janvier 2010
Agrément Jeunesse et Sports N° 34.S.206

Assemblée Générale électorale du 16 octobre 2024 Électrices et électeurs

Club	Président(e) ou mandataire	Signature
RSGB	Claude BASSANG <input checked="" type="checkbox"/> Représenté par :	
RSBT	Élisabeth CANO <input checked="" type="checkbox"/> Représentée par :	
RSPO	Gilbert NICOLAS <input checked="" type="checkbox"/> Représenté par :	
RSH	Gérard ROGNON <input checked="" type="checkbox"/> Représenté par :	
RSBM	Jean-Paul TORRENT <input checked="" type="checkbox"/> Représenté par : <i>J.P. Torrent</i> <input checked="" type="checkbox"/>	
RSSV	Michel ROLLAND <input checked="" type="checkbox"/> Représenté par :	
RSPDV	Robert TALLONE <input checked="" type="checkbox"/> Représenté par :	
RSBO	François BURCHI <input checked="" type="checkbox"/> Représenté par :	
RSDOA	Michèle MAGNIN-FEYSOT <input checked="" type="checkbox"/> Représentée par :	
RSVO	Brigitte BUCHETET <input checked="" type="checkbox"/> Représentée par :	